

**Aides de la région Occitanie
à l'acquisition de véhicules et deux-roues électriques et d'infrastructures de recharge**

Acteurs	Véhicules - Particuliers	Véhicules - Personnes morales	Exonération de la taxe d'immatriculation	Liens
Région	Achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable (50 gCO2/km max) d'occasion d'une valeur maximale de 30 000 € TTC auprès d'un professionnel de la région : - Personne imposable : 30 % du coût d'achat (limite de 1 000 €) - Personne non imposable : 30 % du coût d'achat (limite de 2 000 €)		100%	https://www.laregion.fr/Eco-cheque-mobilite
Syndicat départemental d'énergies des Hautes-Pyrénées		Pour les collectivités locales : 2 000 € (une demande/an)		
Villeneuve-lez-Avignon				http://www.villeneuvelesavignon.fr/Mobilite%a9/40/690
Agglomération d'Alès	Achat d'un véhicule électrique neuf dans une concession automobile située sur le territoire de l'agglomération : 500 €			https://www.ales.fr/vie-quotidienne/developpement-durable/subvention-vehicules-electriques/